



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1^{er} JUIN 2023

RAPPORT FINANCIER CONCERNANT LES COMPTES DE 2022

Les comptes de l'année 2022 sont présentés sous la même forme que ceux des années précédentes et comprennent le bilan, le compte de résultat, le compte emplois ressources et l'annexe des comptes annuels.

La comptabilité a été établie par le Cabinet d'expertise comptable RSM.

Le budget 2023 est présenté séparément.

Eléments significatifs postérieurs à la clôture 2022

- Recrutement de Magalie Moulin fin janvier 2023 au poste de Coordinatrice nationale.
- Incendie dans notre entrepôt du Havre et prise en charge des travaux par notre assurance.
- Après 2 annulations consécutives en 2020, le Congrès des ESV s'est déroulé en Auvergne à Fournols du 3 au 6 Avril 2023.

Situation de la Fédération durant l'exercice écoulé :

LE BILAN

ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours de l'exercice, le compte immobilisations incorporelles reste inchangé

Le montant net des immobilisations incorporelles au 31/12/2022 s'élève à 752 euros.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation du poste Immobilisations Corporelles brutes (avant amortissement) a augmenté de 9 150 euros et porte uniquement sur le poste Autres immobilisations corporelles :

- Compte Agencement aménagement Installations divers : + 4,8 K€ (travaux de peinture réalisés dans les locaux de Tarbes)
- Compte Matériel bureau et info siège : + 4,3 K€ (acquisition d'une nouvelle imprimante Canon)

Pour rappel, les biens immobiliers sont enregistrés en valeur comptable historique.

Les amortissements : cf dotations aux amortissements rubrique charges

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :

Le poste qui correspond aux dépôts et cautionnements a légèrement baissé pour passer de 2 254 euros au 31 décembre 2021 à 1 791 euros au 31 décembre 2022.

La baisse de ce poste correspond au remboursement par Paris Habitat de la caution pour le local de Saint Christophe de Javel (Paris 15) que l'Association a quitté courant 2022.

AVANCES ET ACCOMPTES

Le poste s'élève à 13 268 euros en 2022 contre 913 euros en 2021.

L'essentiel de ce poste correspond à des acomptes versés pour le Congrès (12 867 euros).

CRÉANCES

Ce poste s'élève en 2022 à 99 149 euros contre 209 817 euros au 31 décembre 2021.

Ce poste concerne les opérations courantes en cours, les fournisseurs débiteurs et les divers produits à recevoir.

Il a diminué très nettement de 110 668 euros.

Le poste « *Créances réglées par legs* » est passé de 194 187 euros en 2021 à 35 582 euros en 2022.

La plupart des éléments ont été récupérés par notre Fédération : les relevés des titres (Amundi Génépierre, Primonial Sérénipierre, titres détenus sur marchés cotés et non cotés) ont bien été reçus et indiquent une valeur de 208 978 euros au 31 décembre 2022.

Ces titres ont été comptabilisés en Valeurs mobilières de placement.

Le solde de ce compte correspond aux éléments suivants, portant sur la succession de Colette Lefebvre :

- | | |
|---|-----------------|
| - Compte courant Société Générale : | 17 569,24 euros |
| - Compte espèce Société Générale : | 9 112,93 euros |
| - Créance sur compte Courant SCA VIP Nation : | 8 899,87 euros |

Les « *divers produits à recevoir* » s'élèvent à 61 106 euros en 2022 contre 13 000 euros en 2021 et correspondent principalement au règlement attendu de la part de l'association Sainte Geneviève pour les charges de copropriété 2021 des studios de Montrouge, ainsi que des dons enregistrés en 2022 et qui seront encaissés en 2023 (Bulletin Relation 64 et dons Fédération).

PORTEFEUILLE

Le portefeuille titres de la Fédération s'élève à 889 391 euros en 2022 contre 372 651 euros en 2021.

La hausse de ce poste de 516 740 euros correspond aux deux éléments suivants :

- La comptabilisation des titres liés à la succession Colette Lefebvre pour un montant total de 208 978 euros
- L'investissement net d'une partie de notre trésorerie (disponibilités) en obligations pour un montant net de 307 762 euros

DISPONIBILITÉS

Le solde des comptes courants de la Banque Transatlantique est de 1 440 877 euros (512500 + 512530 + 512620), il s'élevait à 1 603 169 euros au 31/12/2021. Il s'agit du total des comptes courants et des comptes sur livret de la Fédération.

Le compte géré espèces (compte 512510 / BT 203) afférant au portefeuille de la **Fédération** s'élève à 804 euros en 2022 contre 322 180 euros en 2021. La grande partie de ces espèces ont été investis dans des Obligations.

Le compte Equipes Compte sur livret (512700 / BT 304) s'élève à 530 722 au 31 décembre 2022 contre 500 669 au 31 décembre 2021. L'augmentation de ce poste provient d'un versement de 30 000 euros de l'Equipe Saint Quentin).

Le solde de la Caisse s'élève à 340 euros.

Le total des soldes bancaires des conseillères nationales en charge de régions (512801 à 512815) s'établit à 19 264,64 euros au 31 décembre 2022, il était de 30 220 euros au 31 décembre 2021.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des dépenses facturées et payées en 2022 mais qui concernent l'année 2023 pour un montant de 13 944 euros, ce solde est constitué de charges de copropriété, imprimeurs revues, abonnement....

PASSIF

FONDS ASSOCIATIFS SANS DROITS DE REPRISE

Les fonds associatifs sans droits de reprise n'ont pas varié.

REPORT A NOUVEAU

Le report à nouveau correspond au cumul des résultats déficitaires ou bénéficiaires qui n'est ni distribué ni affecté en réserves.

Suite à l'affectation du résultat bénéficiaire important de 2021 d'un montant de 774 861 (notamment vente du Mas d'Antibes pour 900 000 euros avec une valeur nette de 629 100 euros), le report à nouveau 2022 s'élève à 1 074 849 euros.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2022 est déficitaire de - 42 213 euros.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Le poste subvention d'investissement est à zéro.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour retraite s'élève à 4 111 euros.

LES DETTES

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS :

Ces dettes à court terme correspondent aux factures de divers fournisseurs habituels concernant l'exercice 2022, reçues mais non encore réglées.

Le montant de ce poste s'élève à 22 641 euros au 31 décembre 2022 contre 34 121 euros au 31 décembre 2021, soit une baisse de 11 480 euros.

Le compte **Fournisseurs divers** est passé de 8 871 euros en 2021 à 315 euros en 2022 : la baisse est essentiellement due au paiement de l'éditeur Salvator pour la parution du livre « Histoire des Equipes Saint Vincent » pour un montant de 8 440 euros.

Ce solde de 315 euros correspond à une facture d'achat à payer d'un abonnement à une revue Dalloz spécialisée dans le domaine juridique.

Les autres comptes du ce poste Dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent essentiellement à des factures non encore parvenues, telles que les frais d'impression de la revue ESV et cartes de vœux, le loyer des locaux de la Fédération, les charges de copropriété du 4^{ème} trimestre 2022 des locaux dont la Fédération est propriétaire, les honoraires du CAC, les frais de leasing de la photocopieuse imprimante.

DETTES FISCALES ET SOCIALES :

La dette fiscale et sociale à la fin de l'année 2022 s'élève à 7 493 euros contre 13 631 euros au 31 décembre 2021.

Ce poste est composé de l'ensemble des dettes sociales (URSSAF, Retraite, Prévoyance, CP) ainsi que de l'impôt sur les bénéfices (IS 2022 sur les revenus et plus-values des comptes titres pour 197 euros).

Sa baisse significative correspond essentiellement à la baisse des charges sociales consécutives au départ de Christine Zaramella le 8 septembre 2022 sans remplacement en 2022.

AUTRES DETTES :

Le poste Autres dettes s'élève à 548 892 euros au 31 décembre 2022 contre 573 344 euros au 31 décembre 2021.

Ces Autres dettes sont composées principalement :

- Du **compte *Conseillères nationales en attente*** s'élève à 8 861 euros. Dans ce compte figure les montants mis en réserve pour les conseillères nationales en attente de nomination.

L'augmentation de ce compte *Conseillères nationales en attente* de 6 922 euros correspond principalement à la clôture du compte Ile de France Nord pour 6 900 euros

- Du **compte *Cotisation région à verser*** d'un montant de 6 014 euros et qui seront versées lors de la prise de fonction d'une nouvelle conseillère nationale, les sommes encaissées au titre des cotisations régionales de l'année passée sont mises en attente dans ce compte.
- Du **compte *Dépôt des Équipes*** et s'élève à 533 527 euros.

La baisse du poste **Autres dettes** provient essentiellement du démarrage de l'Association Louise et Rosalie et du versement du solde du compte 468110, soit 31 274 euros, à cette association.

Ce compte est soldé au 31 décembre 2022 et est à 0 à la clôture.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE :

Ce compte s'élève à 21 206 euros au 31 décembre 2022.

Il correspond quasi essentiellement à la mise en réserve les dons destinés aux congrès du mois d'Avril 2023.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES

Les charges d'exploitation s'élèvent à 356 822 euros en 2022, alors qu'en 2021 elle s'élevait à 655 437 euros.

ACHATS ET AUTRES ACHATS :

Il s'élève à 178 948 euros en 2022 contre 423 746 euros en 2021.

Le poste « *eau énergie* » correspond aux frais des locaux de Saint Nazaire.

Les postes « *fournitures* » sont en augmentation à 9 828 euros au 31 décembre 2022 contre 8 229 euros en 2021. Ce chiffre traduit la reprise d'activité avec une commande de documents et matériels plus importante et l'augmentation de plus de 9 % des dépenses de photocopies.

Le poste « *indemnités d'occupation* » correspond aux loyers de la Fédération pour un montant de 21 373 euros.

Le poste « *location mobilière* » correspond au leasing de l'imprimante Toshiba pour un montant annuel de 3 383 euros.

Le poste « *charges de copropriété* » correspond aux locaux appartenant à la Fédération. Les charges de copropriété sont à 10 754 euros en baisse de 2 696 euros par rapport à l'année précédente qui s'explique par le fait que deux appels de fonds à travaux pour le local d'Arcachon (diagnostique, contrat d'architecte) avaient été faits en 2021 pour un montant total de 2 872 euros.

Le poste « *charges Fédération* » s'élève à 2 500 euros, identique à 2021.

Le poste « *entretien et réparation* », s'élève à 6 579 euros au 31 décembre 2022 contre 13 338 euros en 2021, en très forte baisse de 6 759 euros : les charges de l'exercice 2021 incluaient en plus des appels à travaux sur notre parc immobilier, la mission d'expertise dans le cadre de la vente du mas d'Antibes pour un montant de 10 997 euros.

Le poste « *maintenance* » s'élève à 4 032 euros en 2022 contre 4 297 euros en 2021 (machines postales, parc informatique et imprimante Toshiba).

Les « *primes d'assurances* » correspondent à la responsabilité civile de la Fédération et aux assurances dommages des biens de Montrouge et de St Nazaire.

Ce poste s'élève à 2 729 euros en 2022 contre 3 420 euros en 2021.

La baisse de ce poste correspond à l'absence d'assurance sur le mas d'Antibes qui a été vendu courant 2021.

Les « *abonnements et les documentations* » correspondent principalement à La Croix, Dalloz, Editions Lefevre et l'Episcopat.

Les postes « *honoraires* » représentent principalement :

- Les honoraires de notre expert-comptable pour 9 480 euros et de notre commissaire aux comptes pour 5 405 euros.
- Des honoraires de recrutement de 4 800 euros (Société Ecclésia RH)
- Des honoraires d'agence de communication de 2 400 euros (Société Signora)

SERVICES EXTERIEURS :

Les Services extérieurs s'élèvent à 116 142 euros en 2022 contre 353 019 euros en 2021.

Les charges liées aux « Services Extérieurs » ont nettement baissé du fait de l'absence des charges liées au projet Louise et Rosalie comptabilisée en 2021 pour un montant de 268 601 euros.

Le poste « *communication, publications, relations publiques* » s'élève à 36 362 euros au 31 décembre 2022 contre 25 758 euros en 2021 : il est en forte hausse comparé à 2021 (+10,6 K€). Il comprend principalement les dépenses régulières liées à la Revue, au bulletin « Relation », à l'impression des cartes de vœux et aux dépenses de communication digitale.

En 2022, nous avons des dépenses importantes d'un peu plus de 15 000 euros portant sur tous les objets de communication tels que gobelets, banderoles, nappes, clés USB, sacs.

De plus nous avons émis deux bulletins relation en 2022 (appel à dons) et non plus un seul comme cela était fait les années précédentes.

Les postes « *frais liés à l'animation du réseau* » s'élèvent à 23 807 euros en 2022 contre 8 220 euros en 2021

(625820 + 625822 + 625823) en hausse de 15 587 euros.

Cette hausse s'explique par le fait que c'est la première année depuis le covid que tous les Conseils d'Administration se sont tenus en 2022 ainsi que l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2021.

Rappel de 2021 : 2 Conseils d'Administration au premier semestre se sont déroulés exclusivement par Zoom ainsi que l'AG 2020 qui s'est effectuée à distance par vote électronique. Reprise de 3 CA en présentiel à partir de juin 2021.

« Les frais liés aux projets » :

Les « *frais de formation des bénévoles* », s'élève à 8 191 euros 2022 contre 7 035 euros.

Les « *dépenses extérieures* » (location de salle et prestataires) (625851 + 625860) sont de 5 210 euros en 2022 contre 3 055 euros.

Les « *frais postaux* » ont nettement augmenté pour passer de 1 810 euros en 2021 à 3 127 euros en 2022.

L'augmentation de ce poste correspond principalement aux frais d'envoi d'un deuxième bulletin relation et l'envoi de nombreux « colissimo » pour la livraison des objets de communication aux associations (sacs, gobelets, nappes, banderoles...).

Les « *frais de téléphone et internet* » s'élèvent à 3 169 euros, ils sont sensiblement équivalents à ceux de 2021 (3 156 euros).

Les « *frais de services bancaires* » sont en hausse, ils s'élèvent à 665 euros alors qu'ils s'élevaient à 91 euros en 2021.

Les « *frais de gestion et droit de garde des titres de la Fédération* » s'élève à 2 978 euros en 2022 contre 3331 euros en 2021.

Les « *cotisations* » comprennent les « *cotisations de la Fédération* » à 6 organismes (Nexem, IDÉAS et Famille Vincentienne, Association Sainte Geneviève, Banque Alimentaire) pour un montant de 490 euros.

Elles comprennent également les « *cotisations à l'AIC* » pour 3 680 euros.

Le poste « *cotisations régionales* » s'élève à 4 598 euros en 2022 contre 7353 euros en 2021. Il représente l'ensemble des cotisations versées ou à verser aux conseillères nationales au titre de l'année 2022.

IMPOTS ET TAXES :

Le poste correspond aux taxes foncières des locaux dont la Fédération est propriétaire pour 12 366 euros et la taxe sur la formation professionnelle pour 807 euros.

APPOINTEMENTS :

La Fédération en 2022 a employé deux salariées à temps partiel en CDI : Mme Ollivier en 9/10 et Mme Zaramella. Jusqu'au 8 septembre 2022, date à laquelle cette dernière a quitté la Fédération.

Par ailleurs, la Fédération emploie également une femme de ménage 3 heures par semaine.

Le poste des « *rémunérations du personnel* » atteint 58 388 euros en 2022 contre 58 456 euros en 2021 et incluent des primes « Macron » non soumise à charges sociales.

Les charges sociales sont elles aussi relativement stables à 20 640 euros en 2022 contre 21 647 euros en 2021.

AMORTISSEMENTS :

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice s'élèvent à 41 967 euros en 2022 contre 53 053 euros en 2021, une forte baisse dû à la vente du Mas d'Antibes en mai 2021 et à la reprise sur les travaux du Mas.

REPORT EN FOND DÉDIÉ :

Ce poste est nul au 31 décembre 2022 alors qu'il s'élevait à 83 115 euros au 31 décembre 2021.

Le compte « *Engagements à réaliser* » correspondait à la somme des dons reçus et des fonds affectés en 2021 pour le projet « Louise et Rosalie ».

AUTRES CHARGES :

Ce poste s'élève à 30 070 euros en 2022 contre 308 euros en 2021.

Cette augmentation correspond à un changement d'enregistrement comptable des dons effectués par la Fédération à d'autres associations (Equipes, AIC, ...) : alors que ces dons étaient comptabilisés en charges exceptionnelles au titre des exercices précédents, ils sont dorénavant comptabilisés en charges d'exploitation (demande des CAC) dans les trois comptes suivants :

- 653111 - Charges - Dons aux équipes : 1 500 €
- 653112 - Charges - Dons reversés relation (Bulletin Relation) : 18 800 €
- 653113 - Charges - Dons reversés AIC et international (Ukraine) : 8 556 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

Ce poste est à 0 en 2022.

« *Les charges exceptionnelles opérations de gestion* » sont nulles en 2022 car ces charges ont été comptabilisées en charges d'exploitation en 2022 (cf commentaires poste Autres charges).

« *Les Charges sur Opérations en capital* » permettaient, en 2021, de sortir de l'actif le bien cédé du Mas d'Antibes, elles s'élèvent à 270 900 euros (travaux et terrain).

Cette année ce poste est à 0 compte tenu de l'absence de cession de bien immobilier en 2022.

Les Autres charges exceptionnelles sont à 0 en 2022 alors qu'en 2021, elles correspondaient aux prêts accordés à l'ancienne équipe d'Antibes pour 22 000 euros inscrits en charges pour la Fédération.

Impôt sur les bénéfices

La part de l'IS qui revient à la fédération en 2022 s'élève à 224 euros.

PRODUITS

COTISATIONS ET ABONNEMENTS

Les cotisations et les abonnements pour un montant de 27 052 euros contre 28 966 euros en 2021, en régulière diminution. (Elles s'élevaient à 32 693 euros en 2020).

PARTICIPATIONS RECUES : 21 045 euros en 2022 contre 15 849 euros en 2021 (708800 + 708820 + 708840 + 708850)

- ***Produits-manifestations et autres*** : Correspond aux documents ou objets publicitaires vendus à prix coûtant au secrétariat de la Fédération ainsi qu'à la vente du livre « Histoire des Equipes Saint Vincent »
Ce poste s'élève à 5 456 euros en 2022 contre 2 601 euros en 2021 : la hausse est principalement dû à la vente du livre.
- ***Participation aux loyers*** : Des équipes hébergées dans des locaux appartenant à la Fédération pour un montant de 11 400 euros (identique à 2021)
- ***Des participations des bénévoles*** qui remboursent leurs déjeuners lors des CA et des formations pour 4 189 euros (2 467 + 1 722)

PRODUITS DE TIERS FINANCEURS

SUBVENTIONS :

Le compte Subvention s'élève à 74 000 euros en 2022 et correspond à la convention signée pour une durée de trois ans (2022 à 2024) avec la DIHAL.

Rappel pour 2021 :

La Fédération avait reçu 74 331 euros au titre de la nouvelle convention pluriannuelle 2019-2021 signée en Aout 2019 avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale dépendant du Ministère de la Cohésion des territoires. Nous dépendons maintenant de la DIHAL.

Une écriture de reclassement de 45 000 euros pour la subvention de la région obtenu pour Louise et Rosalie versée en 2021.

DONS MANUELS :

A compter de 2022, les dons reçus par la Fédération sont comptabilisés en produits d'exploitation et non plus en produits exceptionnels.

Les comptes sont les suivants :

- 754111 – Dons manuels Fédération :	25 727 €
- 754112 – Dons manuels Bulletins Relation :	32 907 €
- 754113 – Dons manuels AIC et International :	11 010 €

Pour comparer les dons reçus en 2022 à ceux de 2021, il faut prendre les comptes 771300, 771400 et 771420 dont les soldes au 31 décembre 2021 totalisent 60 795 euros. Ce montant doit être corrigé des 30 000 euros de subvention du Chant des Etoiles dont les versements ont pris fin à fin 2021.

Les dons reçus par la Fédération (net du Chant des Etoiles) en 2021 pour un montant de 30 795 euros sont à rapprocher des dons reversés par la Fédération pour 9 325 euros, soit un montant de dons nets pour la Fédération de 21 470 euros en 2021.

Le total des dons de 69 644 euros perçus en 2022 est à rapprocher des dons reversés par la Fédération pour un montant total de 28 856 euros (cf commentaires poste Autres charges), soit un montant net de dons pour la Fédération de 35 788 euros.

On constate donc une nette augmentation des dons destinés à la Fédération puisque ceux-ci passent de 21 470 euros en 2021 à 35 788 euros en 2022.

LEGS OU DONATIONS :

Ce poste est à 0 en 2022 contre 32 522 euros en 2021.

Rappel 2021 : le solde de 2021 correspondait au reliquat du leg de Mme Lefebvre de 34 322 euros qui représente le solde de la valeur des comptes bancaires valorisé au jour du décès et les versements faits aux légataires particuliers et honoré en 2021.

Il s'élevait à 30 522 euros net de frais d'acte au 31/12/2021.

RÉSULTAT CONSEILLÈRES RÉGIONALES :

Ce compte de résultat des comptes des conseillères régionales correspond à la différence entre les dotations reçues et les dépenses qui fait apparaître en 2022 un écart positif de 1 113 euros.

AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES :

Ce poste est à 0 cette année contre 8 500 euros en 2021. Il correspondait aux 8 500 euros reçus pour le compte de Louise et Rosalie par la Fondation Sisley qui a été reversé à Louise et Rosalie instantanément.

UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS :

Ce poste est à 0 en 2022 contre 280 692 euros en 2021.

Étaient inscrits dans ce compte la reprise sur les engagements du fond dédié Louise et Rosalie pour un montant de 280 692 euros qui correspondait au montant du total consommé.

PRODUITS FINANCIERS :

Les produits financiers s'élevaient à 3 112 euros et sont composés principalement des éléments suivants :

- Revenus des VMP pour 1 448 euros (revenus sur titres Genepierre de la succession Colette Lefebvre)
- Intérêt sur livrets de la Fédération pour 1 611,05 euros

Suite à la demande des CAC la comptabilisation des plus ou moins-values latentes sur les portefeuilles titres de la Fédération a été modifiée : la valeur d'acquisition n'est plus modifiée et on constate uniquement une provision lorsqu'il y a une moins-value latente.

Le compte 764210 Revalorisation des valeurs mobilières Banque Transatlantique Fédération qui s'élevait à 2 172 euros en 2021 n'est plus utilisé à compter de 2022.

PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Ce poste comprenait essentiellement l'ensemble des dons encaissés par la Fédération, les autres produits exceptionnels.

Ce poste passe de 1 231 746 euros en 2021 à 70 045 euros en 2022.

Cette forte diminution s'explique par les éléments suivants :

- Vente du mas d'Antibes pour un montant de 900 000 euros en 2021.
- L'impact de la reprise de subvention d'investissement en 2021, sur le Mas d'Antibes à la suite de sa vente pour un montant de 234 186 euros.
- Reclassement des dons faits ou reçus par la Fédération en produits d'exploitation et non plus exceptionnels pour près de 90 000 euros en 2021.

Les postes « **dons Fédération** », « **dons du bulletin relation** », « **dons à reverser à l'AIC** » sont à 0 en 2022 suite au changement de méthode de comptabilisation ; ils sont dorénavant comptabilisés en produits d'exploitation

Le poste « **dons collectés pour le projet Louise et Rosalie** » s'élève à 0 en 2022 contre 29 615 euros, le projet Louise et Rosalie étant achevé.

Le compte « **produit cession d'actifs** » est à 0 en 2022 et représentait en 2021 le produit de la vente du Mas d'Antibes pour un montant de 900 000 euros.

Le compte « **subvention d'investissement** » est à 0 en 2022 alors qu'il s'élevait à 234 185 euros et correspondait exclusivement aux travaux d'Antibes, sortis en totalité.

Les « autres produits exceptionnels » s'élèvent à 62 307 euros et correspondent aux sommes récupérées à la suite de la clôture des équipes suivantes :

- FECAMP : 2 639 €
- LE HAVRE : 10 175 €
- BEAUNE : 2 771 €
- MARLY : 4 979 €
- BORDEAUX : 41 743
-

CONCLUSION

En 2022, la Fédération a obtenu le renouvellement de la subvention pluriannuelle de la DIHAL (Direction Interministérielle à l'Hébergement et à l'accès au logement) pour les exercices 2022 à 2024.

Le montant annuel de la subvention est de 74 000 euros.

Toute notre équipe a travaillé intensément sur la préparation du Congrès.

Nous avons enfin bouclé la succession du leg de Colette Lefebvre, pour un total d'actif valorisé au 31 décembre 2022 à 978 566 euros.

L'exercice clos au 31 décembre 2022 affiche un résultat déficitaire de 42 213 euros.

Le compte de résultat 2022 se présente avec

Total des Produits	325 468 euros
Total des Charges	367 681 euros
Déficit	- 42 213 euros

Analyse comparative 2022 vs 2021 :

Les nombreuses écritures de régularisation passées en 2021 concernant la vente du Mas d'Antibes, la fin du financement de Louise et Rosalie et l'enregistrement de la deuxième partie du leg de Mme Lefebvre compliquent la comparaison des comptes entre 2021 et 2022, nous notons :

→ une amélioration de notre résultat d'exploitation

Notre résultat d'exploitation reste déficitaire de -104 511 euros en 2022 contre -156 338 euros en 2021.

→ Une augmentation de notre résultat financier

Notre résultat financier est négatif de -7 523 euros (perte essentiellement due à la moins-value latente sur les valeurs mobilières de placement pour -10 635 euros)

→ Une forte baisse de notre résultat exceptionnel qui s'élève à 70 045 euros contre 929 011 euros en 2021. En 2021, nous avons eu l'impact positif de la cession du Mas d'Antibes y contribuant à hauteur de 841 286 euros et Louise et Rosalie à hauteur de 29 615 euros.

L'essentiel du résultat exceptionnel provient de la trésorerie récupérée lors de la fermeture des 5 équipes (62 307 euros).

2. Evolution prévisible : Cf. budget 2022

3. Evénements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement de ce rapport : cf ci-dessus

4. Activités de la Fédération en matière de recherche et développement : Néant

5. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues :

- comptabilisation des dons : les dons reçus ou faits par la Fédération en exploitation et non plus en exceptionnel

- comptabilisation des plus ou moins-values latentes sur les Valeurs mobilières de placement (VMP) :

=> ne seront comptabilisées que les moins-values latentes en compte 686 650 pour respecter le principe de prudence ;

Auparavant, les plus-values latentes et les moins-values latentes étaient comptabilisées dans les comptes suivants : 764210 (Plus-values) et 664210 (Moins-values).

6. Proposition d'affectation du résultat :

Nous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, à savoir -42 213 euros au poste de Report à Nouveau.